

# REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER DE LAURABUC

Le règlement s'applique en fonction des textes en vigueur régissant les vide-greniers ou assimilés.

**Article 1 :** Le vide-grenier est organisé par le Comité des Fêtes de LAURABUC. Il est réservé aux particuliers uniquement. La vente par des enfants est autorisée sous la responsabilité parentale.

**Article 2 :** Ce vide-grenier aura lieu Rue de la Poste à Laurabuc, le dimanche 17 mai 2026 de 9 h à 18 h. Installation de 7h30 à 8h45. L'installation devra impérativement être terminée à 10h00. Remballage à partir de 17h00.

La publicité de ce vide-grenier est assurée par voie d'affiches, de presse, de sites internet et de distribution de tracts.

**Article 3 :** Prix du mètre est de 3 euros. Clôture des inscriptions le 10 mai 2026

Ce bulletin sera retourné (sous enveloppe) dûment rempli et accompagné d'un chèque, à l'ordre du Comité des Fêtes de LAURABUC correspondant au nombre de mètre demandé, accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité à : Comité des Fêtes de LAURABUC – 2, le Rouquet – 11400 LAURABUC. Une inscription n'est retenue que si elle est complète. La totalité de la somme devra être versée lors de l'inscription. En aucun cas, la participation ne sera remboursée même en cas d'intempéries.

**Article 4 :** La personne qui tient le stand doit être la même que celle qui a réservé avec sa pièce d'identité (celle-ci peut-être demandée lors de votre arrivée). Dès leur arrivée les exposants s'installeront aux places qui leur seront attribuées à l'accueil. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire. Un parking sera mis à disposition des exposants.. Nous vous demandons de respecter les lieux, et de laisser l'endroit propre.

**Article 5 :** Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobilier), ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant. Les exposants sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc.). Les organisateurs s'autorisent à vérifier les objets exposés et pourront, le cas échéant, exiger leur retrait du stand. Un refus de l'exposant entraînera son exclusion immédiate. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols casses ou autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Renseignements :** Pour toute demande de renseignements complémentaires :

06.22.12.55.58 / 07.62.91.04.48

Le comité des fêtes assurera l'organisation de cette journée et proposera au public et exposants une buvette avec petite restauration. Un tri sélectif sera mis en place tout au long de la manifestation, merci de le respecter.

En signant votre bulletin d'inscription, vous déclarez par la même adhérer aux clauses de ce présent règlement. Toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. Les organisateurs se déchargent de toute fausse déclaration.



# VIDE GRENIER

Dimanche 17 Mai 2026  
de 9 h à 18 h

Installation de 7 H 30 h à 8 h 45 - Café et viennoiseries offerts aux exposants.

<b>Formule repas : 5 € :</b>	<b>Sandwich pâté ou jambon + chips + café</b>
------------------------------	---



**Bulletin d'inscription - Vide Grenier du Comité des Fêtes de Laurabuc**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° téléphone : .... / .... / .... / .... / .....

Date de Naissance : .... / .... / .... Lieu de Naissance .....

N° Carte d'identité : ..... Date d'expiration: .....

Carte d'Identité délivrée par : .....

~~~~~  
Nombre de mètre : ..... X 3 € = ..... €

Je réserve ma formule repas : ..... X 5 € = ..... €

**Montant total= ..... €**

Règlement par :            Chèque                Espèces   

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier du dimanche 17 mai 2026, ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce), la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Fait à ..... Le .. / .. / .... « Lu et approuvé » + signature

\*Cette attestation sera jointe au registre du vide-grenier et remise à la mairie de Laurabuc.